



Comité Syndical du 15 décembre 2025

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Étaient présents :

Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	AN	Votante
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Joël DORLEANS	Délégué titulaire	AN	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Alain GUESDON	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire	AN	Votante
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	SON	Votante

Collège Conseil Départemental

Étaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Déléguée titulaire	AN	Votante

Région Normandie

Non représentée

Collège Communes

Étaient présents :

Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Tourville-sur-Pont-Audemer	Sylvie MONTIER	Déléguée titulaire	SON	Votante
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	Délégué titulaire	SON	Votant

Collège Syndicats

Non représenté

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Élise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votante

Public :

Était présent :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants (seulement ceux qui ont manifesté leur participation en raison de l'absence du titulaire) afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	16	oui	0	24
Services et outils numérique	32	17	14	non	0	25
Affaires communes	55	29	30	oui	0	49

Il est à noter que le quorum n'est pas atteint pour la compétence Services et Outils numériques mais cela n'est pas problématique pour ce comité car aucune délibération n'est propre à cette compétence, les délibérations sont communes aux deux compétences et le quorum est bien atteint.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du comité du 06/10/2025
- Modification du Règlement Intérieur
- Rapport d'observations définitif contrôle Chambre régionale des comptes
- Contribution des membres année 2026
- Autorisation engagement crédits investissements 2026 BP&1G

Premier rapport : Adoption du PV du Comité Syndical du 06/10/2025

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 6 octobre 2025.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Modification du Règlement Intérieur

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne la modification du Règlement Intérieur.

M. GRAVELLE indique que le Règlement a été revu par le syndicat et le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Eure.

Il évoque pour commencer l'expérimentation de la semaine à 4 jours sur l'année 2026. Il précise que cette nouvelle organisation de travail sera proposée aux agents volontaires et qu'un bilan sera fait en fin d'année pour décider de la renouveler pour les autres années.

M. GRAVELLE énumère les différentes évolutions apportées au Règlement Intérieur :

- Des précisions quant à l'usage des véhicules de service et des règles afférentes ;
- Le remboursement des titres de transport collectif et la mise en place du forfait de mobilité durable ;
- Les titres-restaurant, adaptés au passage à la carte dématérialisée ;
- Des précisions apportées relatives aux formations statutaires obligatoires des agents ;
- Les modalités d'affichage du syndicat ;
- L'intégration des dispositions sociales (actions sociales, participation prévoyance, etc.) issues de délibérations antérieures désormais regroupées ;
- L'ajout des lignes directrices de gestion (LDG) adoptées par le syndicat ;
- L'ajout d'un article relatif à l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique d'évaluation (DUERP) ;
- L'ajout d'un article relatif au référent signalement (harcèlement, discrimination, violences) ;
- Les précisions relatives à l'usage du matériel ;
- La mise à jour du siège administratif du syndicat suite au changement de locaux intervenu le 1er septembre 2025 ;
- L'interdiction du vapotage dans les locaux ;
- Et la réunion, en annexes, des règlements spécifiques (télétravail, CET, charte informatique) dans un document unique consolidé.

M. GRAVELLE précise que ce travail de révision s'est fait en concertation avec le CST du Centre de Gestion de l'Eure comme le syndicat est une entité de moins de 50 agents et qu'il n'a pas de CST propre.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations.

M. MABIRE souhaite savoir concernant la semaine des 4 jours s'il y a un jour de défini.

M. HADIDA répond qu'il y a un jour de présence obligatoire pour toute l'équipe qui est la journée du jeudi et ensuite il précise que l'expérimentation est modulable sur 4 jours ou 4 jours et demi, et que d'après les premiers sondages, le choix des agents porterait sur le vendredi après-midi mais qu'une continuité de service sera assurée et que le syndicat ne sera pas fermé le vendredi après-midi.

M. GRAVELLE complète en disant que l'idée est que le syndicat soit une structure agile car il s'agit d'une petite équipe de 14 personnes et qu'en termes d'organisation cela semble tout à fait gérable.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Rapport d'observations définitif contrôle Chambre régionale des comptes

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne le Rapport d'observations définitif suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes.

M. GRAVELLE indique qu'un contrôle de ce type représente un moment important.

Il précise que ce contrôle portait sur la gestion du syndicat entre 2019 et aujourd'hui, et plus précisément sur :

- La gouvernance du syndicat, sa stratégie numérique et le déploiement du réseau ;
- La qualité du service rendu, les usages et la résilience de la couverture numérique ;
- La délégation de service public pour le déploiement de la fibre optique ;
- La situation financière du syndicat.

Ce contrôle a été fait sur plusieurs mois et comme le veut la loi, le Président a été interrogé ainsi que M. DUCHE comme prédécesseur.

M. GRAVELLE indique être très satisfait de ce rapport car la seule remarque concerne le fait d'intégrer un Schéma de résilience dans nos documents. Il précise que le Schéma de résilience permet de savoir comment le syndicat sécurise le réseau et comment faire en sorte qu'il y ait une continuité de service.

M. GRAVELLE procède à la lecture des préconisations du rapport.

1) **Sur la gouvernance** : RAS, la gouvernance et l'exercice des compétences sont en adéquation avec la réglementation et les dispositions statutaires

2) **Sur la stratégie et le déploiement du réseau** : Bonne appropriation par le syndicat de la stratégie, résultat en matière de déploiement satisfaisant et en phase de généralisation conforme au Plan France Très Haut Débit. Commercialisation en perpétuelle hausse.

3) **Sur les usages du numériques** : Atout majeur pour le développement des usages sur le territoire avec la SDUN. La CRC invite à renforcer la stratégie dans l'actualisation de la SDUN qui interviendra pour la période 2026-2029.

M. HADIDA ajoute que cela a été prévu puisque le syndicat avait ouvert un SDUN avant le lancement de l'Agence du Numérique et qu'il s'agit d'une mise à jour qui sera présentée lors du premier comité syndical de 2026.

4) **Sur la résilience du réseau fibre** : La chambre note l'identification par le syndicat et son délégataire des faiblesses et risques et des actions menées en la matière mais regrette que cela n'ait pas été formalisé dans un schéma de résilience.

M. HADIDA précise que ces actions sont bien identifiées mais qu'elles n'ont pas encore été intégrées sur un document mais qu'un projet de plus de 20M € est engagé pour sécuriser la collecte avant le contrôle de la CRC.

Il ajoute que ce Schéma est en cours de réalisation et qu'il sera présenté dans le ROB et qu'il s'agit de la seule recommandation de la CRC.

5) **Sur la délégation de service public** : Il est noté que la procédure est régulière, que les résultats financiers sont en deçà des projections mais qu'au regard des charges intra-groupe il n'est pas possible d'évaluer la viabilité de la DSP. La chambre note également les différends entre les parties et s'est étonnée des 2M€ abondés dans le fond usage.

6) **Sur la situation financière** : Il est relevé que la gestion et la situation financière est saine sur les 3 budgets et que les excédents sur les SPIC vont permettre de faire face aux investissements à réaliser.

M. GRAVELLE conclut en disant qu'il n'était pas inquiet par ce contrôle car le syndicat est bien géré depuis sa création, il n'en ressort qu'une simple recommandation mais qui n'est pas une obligation et il se satisfait de ce résultat.

M. HADIDA ajoute que l'année 2025 a été une année de contrôle des syndicats déployant la fibre dans toute la France et qu'Eure Normandie Numérique fait partie des syndicats dont la bonne gestion est reconnue.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations.

M. JUBERT demande si on peut lui envoyer le rapport de la CRC.

M. HADIDA répond que le rapport est disponible sur l'espace élus sur l'intranet.

Mme BOINET ajoute qu'il sera également publié sur le site internet d'ENN dans le cadre de la publication légale.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Contribution des membres année 2026

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne la contribution des membres pour l'année 2026.

M. GRAVELLE rappelle que jusqu'à aujourd'hui la contribution était de 30 centimes par habitants au titre de l'aménagement numérique et de 10 centimes par habitants au titre des services numériques pour les collectivités adhérentes à l'Agence.

Le syndicat propose dans la lignée de ce qui a déjà été fait de réduire cette contribution.

Il rappelle qu'il y a eu un investissement conséquent pour le déploiement de la fibre et que cet investissement est arrivé à son terme, le syndicat va toucher des redevances d'exploitation de ce réseau et on va pouvoir « vivre » et investir avec ces redevances.

La participation aux cotisations que l'on demande aux collectivités a été réduite petit à petit au fil des années en fonction de l'état d'avancement du déploiement et des équipes mobilisées à ce titre.

Il est proposé de passer de 30 centimes pour la partie aménagement à 10 centimes et de conserver les 10 centimes pour la partie services numériques, ce qui revient à une baisse de 20 centimes d'euros pour la partie aménagement.

M. HADIDA rappelle que la cotisation de départ était de 80 centimes, on passe aujourd'hui à 10 centimes et l'année suivante la cotisation deviendra gratuite pour la partie aménagement et la partie services restera à 10 centimes au regard du financement nécessaire pour couvrir les besoins des outils et services mis à disposition aux adhérents.

Un courrier sera adressé cette semaine à l'ensemble des adhérents pour préciser cette baisse et le montant pour chacune des collectivités.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations.

M. MABIRE remercie le syndicat pour cette baisse de cotisation.

Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Autorisation engagement crédits investissements 2026 BP&1G

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne une autorisation engagement crédits investissements 2026 pour le budget principal et pour le budget 1G.

M. GRAVELLE indique que cette autorisation permet de continuer à régler nos engagements sur les investissements en attendant le vote du prochain budget et donc qu'on a la possibilité de mandater des investissements dans la limite du quart des crédits ouverts aux exercices précédents à hauteur de 122 500 € pour le budget principal et 579 328,21 € pour le budget 1G.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épousé.

M. GRAVELLE souhaite faire un point sur l'état des lieux des travaux, il laisse la parole à M. BOYARD.

M. BOYARD indique que les déploiements sont maintenant finalisés depuis un moment.

Il précise qu'environ 1 500 prises qui sont en cours de déploiement, ce sont principalement des prises qui se trouvent dans des immeubles avec des problématiques de blocage en domaine privé.

M. BOYARD indique que le taux de pénétration a dépassé les 67 %.

M. HADIDA précise qu'avec la fin du cuivre et la fin de la commercialisation des offres cuivre en 2026, le taux de pénétration gagnera une forte hausse et s'approchera des 100 %.

M. HADIDA ajoute que pour les prochains comités, le reporting se fera désormais sur le nombre de prises restantes. Il précise que le syndicat a atteint les 100 % de déploiement sur les prises qu'il devait réaliser.

M. BOYARD indique que des actions supplémentaires vont être menées sur les communes ciblées par l'extinction du cuivre à la demande des élus qui voudront faire du ciblage des particuliers non reliés à ce jour à la fibre après les élections municipales.

M. GRAVELLE laisse la parole aux délégués pour des questions diverses.

M. GRAVELLE souhaite partager une réflexion qu'il a eu avec les membres du Bureau au sujet des redevances, le syndicat va toucher plusieurs millions par an jusqu'en 2041, plusieurs actions sont menées comme le Schéma de résilience pour la sécurisation du réseau et d'autres à venir comme le réseau 6G.

M. GRAVELLE évoque également l'interconnexion des bâtiments du Département ou des intercommunalités, il précise que l'idée est d'avoir son propre réseau d'interconnexion entre ses bâtiments et la prise en compte des enjeux de sécurité et de cybersécurité et des enjeux financiers car quand on connecte un bâtiment A à un bâtiment B on passe par un opérateur qui fait une belle marge.

M. GRAVELLE rappelle que pour tous ces projets, il faut prendre également en compte la limitation de compétences et le domaine d'intervention du syndicat tel qu'il a été créé. L'objectif est de financer les besoins du territoire en matière de numérique.

M. MABIRE souhaite savoir si les études ont avancé sur le réseau LORA.

M. HADIDA répond que le syndicat regarde ce qui se fait ailleurs et qu'il n'y a pas de modèle économique qui soit réellement viable sur le sujet.

M. BROUT souhaite savoir si on a une idée des échéances du déploiement de la 6G.

M. HADIDA répond que le déploiement généralisé sera dans environ 7 ans.

M. MABIRE souhaite remercier et féliciter le syndicat pour l'organisation de l'opération des petits doudous et indique qu'il est partagé entre Eure Normandie Numérique et XP Fibre et qu'il est rassuré de travailler avec ENN sur la partie fibre car il n'a aucun appel d'usagers mais de l'autre côté ça n'arrête pas.

M. HADIDA revient sur la fin du cuivre et indique que le syndicat va après les élections de mars 2026 partir à la rencontre de l'ensemble des communes qui sont concernées par le lot 5 pour s'assurer que derrière chaque prise cuivre il y ait une prise fibre.

M. GRAVELLE remercie les Élus d'avoir assisté à ce comité syndical en visio-conférence et souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 18h18.

Fait à Évreux, le 15/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/12/2025

